



Halte à la violence « ordinaire »

Au moment où certains réclament l'abolition de la vénerie parce qu'elle donne libre cours à l'antagonisme naturel entre le chien de meute (carnivore) et les espèces gibier (herbivores), la violence se répand à une vitesse sidérante dans les relations entre les hommes. La République Bisounours pour les animaux sauvages, la violence sous mille et une formes entre les hommes... Programme sidérant !

La presse et la télévision nous apprennent tous les jours que la violence progresse dans tous les domaines. Depuis le XVIII^e siècle, nous nous étions habitués à une norme assez simple. La guerre ouvrait périodiquement la porte à une violence terrible. Mais en temps de paix, chacun était assuré de la tranquillité. C'était le résultat de l'État de droit, du respect scrupuleux des droits de l'homme, de la vie politique mesurée dans le cadre de la démocratie parlementaire. Chacun était libre de penser et d'agir comme cela lui convenait, pourvu que, ce faisant, il ne nuise pas à autrui. L'application de ces règles de droit était confortée par des vertus morales robustes : l'esprit de compromis, la bienveillance envers l'autre, le sens de la mesure... Ce monde, que nous avons connu pendant plus de deux siècles, relevait-il du miracle ?

Depuis quelques temps, les choses tendent clairement à changer. Tout se passe comme si, dans l'esprit de nos contemporains, le recours à la violence était en passe de devenir un moyen légitime de défendre ses intérêts et de promouvoir ses convictions.

Ce dérapage pourrit insidieusement notre vie quotidienne, sans que beaucoup se rendent compte qu'en fine c'est la paix civile qui est remise en question.

Faut-il citer des exemples ? Quand on parle violence, on pense immédiatement au terrorisme : il en est l'expression la plus spectaculaire. Pourtant la violence ordinaire, qui pervertit la vie de tous les jours, devient un fléau sournois. Les réseaux sociaux servent maintenant de véhicules à l'expression de la haine. Ils sont devenus un moyen simple de déclencher les lynchages. Il est devenu fréquent que les manifestations, rompant avec l'ère des haut-parleurs et des banderoles, s'accompagnent de casses ravageuses. Des députés votent-ils des textes jugés négatifs par certains ? Ils retrouvent leur permanence saccagée. Vont-ils un jour être agressés physiquement ? L'excès s'empare de tout. Les menaces de mort prolifèrent. Et les chefs d'État, oubliant les règles d'une politesse séculaire, en viennent à s'insulter publiquement.

Où cela va-t-il s'arrêter ?

Il souffle un vent mauvais sur notre époque.

Prenons garde, la vie en société sereine où les droits de tous sont respectés est un acquis plus fragile qu'il n'y paraît. Les veneurs sont bien placés pour le savoir. Le sabotage systématique des chasses de certains équipages, comme les agressions récurrentes contre la chasse sous toutes ses formes (à commencer par les incendies de sièges de fédérations de chasseurs), deviennent insupportables. Les mouvements qui n'hésitent pas à mettre en place des sortes de milices idéologiques n'ont aucun droit de priver les autres de l'exercice de leur liberté, en vue de faire prévaloir à tout prix des convictions révolutionnaires sur les relations de l'homme avec l'animal.

La loi est la loi pour tous. Si ce n'était plus le cas, nous aurions changé de monde.

Ceux qui sont en charge de la République auraient tort de prendre ce risque à la légère.

Requérir de la prison contre des veneurs qui se défendent – maladroitement – est une chose. Laisser les saboteurs à l'abri de sanctions sérieuses en est une autre. Cette disymétrie dans l'application des principes de l'État de droit est une prime à la contestation. Est-ce l'objectif poursuivi ? Sans doute non. Mais le résultat est là, et il n'est pas acceptable.

Philippe Dulac